

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} Adjointe, M. BONDUEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, M. NEUVILLE Cédric, 4^{ème} adjoint, Mme WEILLAERT Aude, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme Claire VANERTEN, conseillers municipaux.

Excusés: M. LOY Jean-Pierre donne pouvoir à M. Cédric NEUVILLE, M. DEWITTE Jean-Pierre, M. BODDAERT Joël donne pouvoir à Mme Martine VERBEKE, Mme VEREECQUE Caroline donne pouvoir à Mme GRIVES Karen, Mme Frédérique AYELLO donne pouvoir à M. BONDUEUX Alain.

Absent: M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Tarif de la cantine pour l'année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le tarif de la cantine municipale pour l'année scolaire 2021/2022. Après débat, il a été décidé de ne pas augmenter le tarif. Le repas reste à 3€. Une délibération sera prise en ce sens.

Brocante/Subvention

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention au Café « Au tilleul » et demande à l'assemblée de donner leur avis. Après débat, il est décidé de reconduire la subvention pour un montant de 61€.

Monsieur le Maire demande de bien délibérer pour le tarif de la brocante ainsi que le tarif du repas à emporter afin de pouvoir enregistrer les recettes. Il est décidé les tarifs suivants :

3€ l'emplacement de 4m, les bambecquois ont le droit à un emplacement gratuit

12€ l'emplacement de 4 m pour les professionnels.

18€ le repas à emporter. Une délibération sera prise.

Activités pendant l'été

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière, les enfants ont bénéficié d'une heure d'initialisation à l'équitation aux écuries De Gaia à Bambecque. Il demande si la proposition est reconduite cette année. Après débat, il est décidé de ne pas reconduire cette activité. La commission des fêtes va étudier une autre animation.

Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat contractuel a été établi pour un mois afin de palier à un arrêt maladie d'un contrat PEC pour la distribution des repas et la surveillance des enfants à la cantine municipale. Monsieur le Maire remercie les conseillères municipales bénévoles pour leur aide apportée à la surveillance de la cantine municipale. Mme Vanessa DUYCK sera prise en contrat contractuel pour la préparation des repas de la cantine. Un nouveau contrat PEC sera mis en place à compter de septembre 2021.

Monsieur LOONES termine son contrat d'apprentissage fin aout et basculera en contrat PEC à compter du 01 septembre 2021 à 30h/semaine avec un aménagement des heures.(40 heures en période d'été et 20 heures en période d'hiver).

Périscolaire

Monsieur le Maire informe que l'association « SEJ » de Ghyvelde avec qui la commune a signé une convention de partenariat pour la gestionnaire du périscolaire, arrête le 31 août 2021 en raison de la perte de gros contrats qui équivaut à 70% de leur chiffre d'affaires. Monsieur NEUVILLE s'est rapproché de la CCHF pour éventuellement intégrer le service enfance jeunesse mais les délais sont trop courts pour mettre en place en septembre. Lors de l'assemblée générale de l'Association « SEJ » il a été évoqué la possibilité de fusion avec Proxi Services qui est basé à Bourbourg. Monsieur le Maire et M. NEUVILLE ont rencontré le responsable de Proxi Services qui a déposé une proposition de partenariat. Monsieur le Maire donne lecture de cette proposition et fait remarquer qu'elle n'est pas assez détaillée (coût pour les parents...).

Une réunion a eu lieu avec Madame le Maire d'Oost-Cappel qui a un périscolaire indépendant avec un encadrement assuré par un agent titulaire du BAFD. Une convention de mutualisation pourrait être mise en place pour les services périscolaires de Bambecque et d'Oost-Cappel avec mise à disposition de personnel en cas d'urgence, entre nos 2 communes.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée. Après débat, il est décidé de mutualiser avec la Commune d'Oost-Cappel.

Médiathèque

Monsieur le Maire rappelle que la convention de partenariat avec la commune de Rexpoëde est caduque depuis le 31 décembre 2019. Une nouvelle convention intercommunale entre les Communes de Bambecque, Oost-Cappel et Rexpoëde est proposée avec modification des participations financières comme suit :

Constitution et renouvellement du fonds documentaire 2€ /an et par habitant ainsi que 1€ /an et par habitant pour l'action culturelle au lieu de 1,50€ par /an et par habitant.

Prestations de la responsable bibliothécaire de « La Source » seront facturées 30€ de l'heure puis lors de la reprise de la programmation culturelle (estimé en septembre 2021) passeront à 32€ de l'heure.

Une réunion avec élus des trois communes aura lieu le 6 juillet 2021.

Monsieur le Maire évoque les problèmes relationnels et de communication avec la responsable bibliothécaire de « la source ». Pour l'antenne à Bambecque, la fréquentation est très faible.

Après débat, il est proposé que Monsieur le Maire demande une négociation des tarifs lors de la réunion du 6 juillet. Si aucune négociation est possible, il est envisagé de ne pas signer la convention et de fermer l'antenne de Bambecque.

Arrêt du projet PLUI

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, que par délibération de la CCHF en date du 15 décembre 2015 a été prescrit l'élaboration du PLUI des 40 communes qui composent la CCHF et a été engagée à cet effet la concertation avec le public et les communes.

Cette élaboration du PLUI communautaire est indispensable pour répondre aux nouveaux défis du développement de la CCHF, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales.

La délibération du 15 décembre 2015 précisait que l'élaboration du PLUI permettrait de :

- Définir un projet de territoire cohérent et partagé à l'échelle de l'ensemble de ses communes
- Prendre en compte les dispositions réglementaires issues notamment des lois Grenelle et ALUR
- Prendre en compte les documents supra communaux s'appliquant sur le territoire

Les objectifs suivants étaient fixés :

- Réduction de la consommation foncière
- Limitation des gaz à effet de serre
- Equilibre entre le renouvellement urbain et le développement rural maîtrisé
- Diversité des fonctions urbaines et rurales
- Mixité sociale dans l'habitat
- Préservation de la qualité de l'eau, l'air, ...
- Préservation des continuités écologiques
- Prévention des risques naturels

Par délibération de la CCHF en date du 21 mai 2019, le Conseil Communautaire a :

- approuvé le bilan de la concertation
- décidé de se prononcer favorablement en faveur d'une intégration du contenu modernisé du PLUI et notamment le nouveau règlement issu du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 à la procédure d'élaboration en cours
- décidé d'arrêter le projet de PLUI

Conformément au Code de l'urbanisme, le PLUI a été transmis pour avis aux communes membres de la CCHF, mais aussi aux Personnes Publiques Associées.

Certaines communes ont donné un avis défavorable.

Les services de l'Etat ont rendu des avis défavorables au projet, avec notamment une note conséquente argumentée de la part de la DDTM.

Compte tenu de la sensibilité des remarques et la multiplicité des demandes de justifications formulées, le Conseil Communautaire a décidé par délibération n°2019-120 en date du 8 octobre 2019 de reporter le nouvel arrêt de projet.

Après un travail de reprise des projets et des documents du PLUI, le Conseil Communautaire a arrêté le PLUI par délibération du 18 mai 2021. Conformément, aux articles L153-15 et R153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres de la CCHF doivent rendre leur avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUI arrêté qui les concernent directement dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt de projet.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer et précise que le Conseil Municipal est élu pour défendre les intérêts de la Commune et non les intérêts personnels.

Après débat, le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable à l'arrêt du projet de PLUI.

7 voix contre (Ms BONDUAEUX, NEUVILLE, Mmes VANBERTEN, WEILLAERT, BEAUCAMP, par procuration M. LOY et Mme AYELLO) 1 voix pour (M. FRANCKE) 4 abstentions (Mmes GRIVES, VERBEKE, par procuration Mme VEREECQUE, M. BODDAERT).

Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre une délibération pour la prise en charge des récompenses de fin d'année scolaires au compte 6714. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un point sur la boucherie. La réunion, pour la levée des réserves, a eu lieu mardi 22 juin, en présence de Monsieur le Maire. La levée des réserves a été signée après que quelques défauts qui avaient été corrigés de suite. L'installation du matériel aura lieu courant semaine prochaine et l'ouverture de la boucherie se fera le 01 septembre 2021.

Le centre aquatique intercommunal va ouvrir ces portes à destination des scolaires pour l'apprentissage de la natation dès la rentrée de janvier 2022. Elle s'engage sur la prise en charge d'un parcours de 36 séances (de 40 minutes minimum) auprès de l'ensemble des scolaires, un parcours aujourd'hui élaboré en collaboration étroite avec les services du rectorat pour l'école publique et du diocèse pour l'école privée. Le CCHF prendra en charge l'intégralité des dépenses liées à cette offre, transports compris, mais pour les niveaux retenus et dans les volumes annoncés (GS, CE1, CE2 et CM1). Au regard du contexte particulier lié à la crise sanitaire et pour éviter de pénaliser les élèves des classes de CM2 et de CM1 de l'année scolaire 2021-2022, il est prévu de moduler ledit dispositif dès janvier 2022 pour ne pas pénaliser ces générations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la revalorisation du loyer de la location au 6 route de West-Cappel à compter du 1^{er} août 2021. Le loyer sera de 663,40€. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Monsieur NEUVILE signale que l'association « Happy Dance » ne fera pas payer les adhésions pour la rentrée de septembre 2021 en vue du contexte particulier lié à la crise sanitaire. L'association demande le prêt de la salle « Espace Yserhof » pour l'organisation de la Zumba party pendant les vacances scolaires. Mme GRIVES informe que l'association souhaiterait faire les cours dans la salle « Espace Yserhof ». Monsieur le Maire ne peut pas accepter en raison de l'occupation de la salle pour la cantine municipale.

Monsieur BONDUAUX informe que le remembrement d'Oost-Cappel est relancé pour une partie de la commune.

Mme BEUCAMP propose de revaloriser les locations de la salle « Espace Yserhof ». Une étude sera faite.

Mme GRIVES évoque le nouveau plan de distribution des informations communales par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire signale que Mme SERGENT, responsable des transports scolaire « la Région » a transmis un mail pour signaler la commande de 2 poteaux signalétiques pour l'arrêt « église ». Rien n'a été fait pour l'abri de bus.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 21H40

